



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2026

Intelligence artificielle au service de la Justice : avec « Choose Vendôme », Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice accélère la transformation de la Justice.

À l'initiative de Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministère de la Justice a organisé la première édition de « Choose Vendôme », un rendez-vous inédit réunissant des représentants des services du ministère, des cours suprêmes et des juridictions, du monde institutionnel et des acteurs majeurs de l'intelligence artificielle du secteur privé, avec l'ambition de placer l'intelligence artificielle au cœur de la modernisation du service public de la Justice pour plus de rapidité et d'efficacité.

L'ambition est simple : faire se rencontrer ceux qui vivent la Justice au quotidien et ceux qui conçoivent les technologies de demain. Partout sur le territoire, les professionnels de la Justice font face à des défis concrets : analyser plus rapidement des dossiers volumineux, retranscrire des audiences, simplifier certaines tâches administratives, mieux orienter les usagers ou encore améliorer l'accès à l'information. Face à eux, les entreprises du secteur de l'intelligence artificielle développent déjà des solutions capables d'apporter des réponses à ces besoins. Avec « Choose Vendôme », le ministère de la Justice entend jouer un rôle de facilitateur entre ces deux mondes. L'objectif n'est pas de développer seul les outils de demain, mais d'identifier les besoins des acteurs de terrain et de permettre aux entreprises innovantes de proposer des solutions adaptées aux exigences du service public de la Justice.

Concrètement, les participants ont pu expliquer aux acteurs de l'IA leurs besoins, afin que ces derniers puissent identifier les outils et solutions d'IA pouvant y répondre.

Après une prise de parole de Gérald DARMANIN, ministre de la Justice, de David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics, de Anne Le HENANFF la ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique et de Marc GUILLAUME, vice-président du Conseil d'État, les participants ont pu échanger durant 3 heures lors de 8 ateliers thématiques consacrés à des problématiques majeures pour le fonctionnement du ministère :

- **La préparation d'un dossier** (juridictionnel, éducatif, pénitentiaire) - Cas d'usage : recherche juridique par IA, synthèse et analyse de dossiers, recherche d'informations clés dans les dossiers.
- **L'audience, l'entretien, l'audition** - Cas d'usage : le « speech to text », les outils de transcription, la traduction.
- **La rédaction de la décision** - Cas d'usage : l'aide à la rédaction de décisions, le guide du rapporteur « version IA ».
- **Scoring des dossiers, enquêtes prioritaires** - Cas d'usage : océrisation, recherche d'informations.
- **Contentieux de masse : baux d'habitation** - Cas d'usage : traitement de données volumineuses.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

- **Contentieux des étrangers** - Cas d'usage : traitement de données volumineuses, analyse de mémoires standardisés.
- **Aide à la gestion** - Cas d'usage : traitement de données volumineuses pour l'affectation des magistrats, répartition de mineurs en structures d'hébergements, attribution des cellules en établissement pénitentiaire en fonction du profil du détenu.
- **Aide juridictionnelle, aide aux victimes** - Cas d'usage : mise en place d'un chatbot.

Un levier de transformation historique

Lors des échanges qui ont ouvert cet évènement, Gérald DARMANIN a rappelé que l'IA représente « le plus puissant levier de désengorgement des tribunaux depuis cinquante ans ». Pour l'État, et en particulier pour la Justice, cette promesse repose sur une exigence de souveraineté : les outils doivent être hébergés sur des infrastructures françaises ou européennes, afin de garantir la protection des données sensibles, le secret de l'instruction et le secret des affaires. L'IA n'a pas vocation à remplacer la Justice mais à l'épauler.

L'enjeu n'est pas des moindres : accélérer les délais tout en améliorant la qualité du traitement des dossiers, améliorer l'accessibilité et la coordination de l'information pour les acteurs de la justice et les justiciables. En somme : **renforcer l'efficacité du service public de la Justice et libérer du temps** pour les missions essentielles des agents.

Favoriser la rencontre entre les acteurs publics de la justice et les acteurs privés de l'IA s'inscrit dans cette stratégie d'implantation de l'intelligence artificielle au sein du service public de la Justice, qui combine éthique et efficacité.

Les acteurs des professions du droit et les citoyens eux-mêmes utilisent déjà l'intelligence artificielle. Le ministère de la Justice s'est saisi de ce sujet, avec la création d'une **Direction de programme IA dès 2025**, puis par la création d'un **Observatoire indépendant de l'IA en 2026**.

Plus qu'un évènement, « Choose Vendôme » marque une nouvelle étape dans la stratégie du ministère : faire de l'intelligence artificielle un outil concret au service des justiciables et au service d'une Justice plus rapide et de meilleure qualité.